

Arrêté du 22 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément national d'une association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

22/11/2018

Cet arrêté porte sur les agréments et renouvellements d'agrément nationaux des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Est renouvelé pour cinq ans, à compter du 6 février 2019, l'agrément au niveau national de l'« Association de défense et d'étude des personnes amputées - ADEPA. »